



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2001

Cinquante-cinquième session
Point 20, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.60 et Add.1)]

55/171. Fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/190 du 21 décembre 1990, 46/150 du 18 décembre 1991, 47/165 du 18 décembre 1992, 48/206 du 21 décembre 1993, 50/134 du 20 décembre 1995, 52/172 du 16 décembre 1997 et 54/97 du 8 décembre 1999,

Consciente de la persistance des effets à long terme de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl, accident technologique majeur par son ampleur qui a eu dans les pays touchés, des répercussions sur les plans humanitaire, environnemental, social, économique et sanitaire,

Reconnaissant des efforts déployés par les organismes des Nations Unies et les États Membres pour atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et remerciant en particulier les membres du Groupe des Sept et de l'Union européenne et les autres entités qui ont contribué au financement du plan visant à assurer la sécurité de l'environnement au moyen du sarcophage qui recouvre ce qui reste du réacteur détruit de la centrale, conformément au mémorandum d'accord signé par les gouvernements des pays membres du Groupe des Sept et la Commission des communautés européennes d'une part, et, de l'autre, le Gouvernement ukrainien,

Notant avec préoccupation les graves problèmes économiques et sociaux que pose en Ukraine la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl,

1. *Se félicite* que l'Ukraine ait décidé de fermer la centrale nucléaire de Tchernobyl le 15 décembre 2000;

2. *Engage* la communauté internationale à continuer d'aider le Gouvernement ukrainien pour qu'il puisse faire face à la série de nouveaux problèmes économiques et sociaux résultant de la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl;

3. *Invite* tous les États, ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales intéressées, à continuer d'apporter leur soutien au Bélarus, à la Fédération de Russie et à l'Ukraine, qui sont les pays les plus touchés, en vue d'atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

*85^e séance plénière
14 décembre 2000*